

*Questions orales***LE PROJET DE LOI C-78**

**M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake):** Monsieur le Président, l'année dernière, le ministre de l'Environnement a eu du fil à retordre avec la loi et les lignes directrices sur le processus fédéral d'évaluation environnementale. Il a présenté le projet de loi C-78 dans l'espoir d'alléger certains problèmes.

Ce faisant, le ministre de l'Environnement a dit que le Canada avait un urgent besoin d'une nouvelle loi sur l'évaluation environnementale. Il a dit que notre pays ne pouvait se passer d'un tel instrument.

Le ministre, qui a avoué être disposé à amender le projet de loi C-78, mais qui fait fi depuis trois mois des travaux du comité législatif de la Chambre, nous dira-t-il ce qui est advenu de son engagement à l'égard de l'évaluation environnementale? Croit-il vraiment que notre pays a besoin d'une loi en la matière ou est-il en train de céder aux pressions de ses collègues du Cabinet qui appuient la grande entreprise.

**L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement):** Monsieur le Président, le député d'en face a parfaitement raison. Lorsque j'ai présenté le projet de loi, en juin dernier, j'ai bien précisé que j'étais impatient de voir les recommandations que les Canadiens présenteraient aux audiences du comité.

Nous en avons entendu beaucoup au cours de ces audiences, tant des Canadiens que des partis de l'opposition.

Nous tenons toujours autant au projet de loi et nous allons proposer au comité législatif un certain nombre d'amendements visant à améliorer le projet de loi de telle sorte qu'il soit le meilleur au monde.

**M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake):** Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre de l'Environnement.

C'est le 11 décembre dernier que, en réponse à une question que j'ai posée à la Chambre, le ministre a dit qu'il recevrait des propositions d'amendement au projet de loi C-78. J'ai présenté aujourd'hui 111 de ces propositions et je les ai communiquées ce matin au ministre de l'Environnement.

Ma question supplémentaire est la suivante: le ministre de l'Environnement est-il disposé à accepter ces propositions d'amendement logiques et raisonnables,

dont la création du poste de vérificateur à l'environnement et le financement de l'intervenant.

**L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement):** Monsieur le Président, pour que ce dossier avance, il aurait été utile que le député me fournisse une copie des 111 amendements qu'il propose d'apporter au projet de loi C-78.

\* \* \*

**LES MOTIONS DE CENSURE**

**Mlle Deborah Grey (Beaver River):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Étant donné les conséquences négatives d'une discipline de parti trop rigide sur la démocratie et la confiance du public, comme en atteste ce qui s'est passé la semaine dernière à propos de la motion d'opposition sur l'assurance-santé, est-ce que le gouvernement serait prêt à proposer la motion suivante: Que, de l'avis de la Chambre, le rejet d'une motion du gouvernement ne soit pas considéré comme une raison suffisante pour forcer le gouvernement à démissionner, à moins qu'elle ne soit suivie d'un vote de non-confiance,» ou le premier ministre est-il d'avis qu'un tel changement des règles parlementaires serait contraire à la procédure parlementaire britannique?

**L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Absolument pas, monsieur le Président. D'ailleurs, avant l'élection de la députée, après l'élection du gouvernement actuel, la Commission McGrath fut créée par le premier ministre avec pour mission de trouver des moyens d'accroître les possibilités de participation des simples députés. Les modifications dont nous commencerons à parler cet après-midi continuent d'ailleurs cette réforme.

J'ai hâte que l'on parle des moyens d'atteindre les objectifs. Néanmoins, je m'interroge sur la compatibilité de cette question et de la signature d'un document disant: «Tous les candidats du Parti réformiste doivent respecter strictement les politiques du parti lorsqu'il y a des votes libres.» Donc, si la question est conforme aux politiques du parti réformiste, alors la députée elle-même, du fait de son serment, ne pourrait pas voter comme elle le désire.

• (1500)

**Mlle Deborah Grey (Beaver River):** Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse également au premier ministre.